



Traitement lumineux : le protocole à suivre rigoureusement

Cette méthode autorise des luttes naturelles de printemps pour des brebis de races saisonnées. Le suivi rigoureux du protocole est indispensable sous peine d'échec.

Le traitement lumineux consiste à faire croire aux brebis que c'est l'automne. Elles entrent alors naturellement en saison sexuelle. Mais pour cela, il faut modifier le photopériodisme naturel au minimum 120 jours avant l'introduction des béliers, soit 4 mois. Une période de jours longs est alors suivie d'une période de jours courts. Et c'est l'alternance de ces jours longs puis courts qui déclenche la venue en chaleurs des brebis.

Des jours longs pour simuler le printemps

Le protocole du traitement lumineux commence avec des brebis en bergerie. Un éclairage spécifique est appliqué pour simuler des jours longs pendant au moins 70 à 90 jours. Cette période ne doit pas démarrer avant le 1^{er} novembre. La bergerie est éclairée pendant 16 heures consécutives, de 6 h à 22 h par exemple. Un programmeur, peu onéreux, fiabilise le protocole. Un aménagement électrique spécifique est indispensable car une luminosité de 200 lux doit être mesurée au niveau de

l'œil de la brebis. L'utilisation de néons blancs ou de lampes à LED est fortement conseillée car peu consommateurs d'électricité. À noter que dans une même bergerie, il n'est pas simple de n'éclairer que les brebis concernées par le traitement lumineux.

Des jours courts pour simuler l'automne

Un jour court correspond à 12 heures de lumière maximum. La période de jours courts doit durer 50 jours minimum. Elle se fait naturellement si elle démarre avant la mi-mars. Dans ce cas, les brebis peuvent donc être remises à l'herbe car la durée du jour ne dépasse pas 12 heures. Si elles sont en bergerie, attention de bien respecter un temps d'extinction totale de 12 h sans lumière parasite. Pour des mises en lutte après le 15 avril, un ajout de mélatonine ou bien la réalisation du noir complet de la bergerie pendant 8 à 12 h (souvent difficile à réaliser) est obligatoire.



La bergerie demande un aménagement de son mode d'éclairage.

CHIFFRES CLÉS

200 Lux : intensité lumineuse nécessaire au niveau des yeux des brebis (des applications de luxmètre sont disponibles sur smartphone),

16 heures : la durée d'éclairage en jours longs,

12 heures maximum : la durée d'éclairage en jours courts.

Trois cycles de lutte

Des durées de lutte de trois cycles semblent plus prudentes selon les résultats dont nous disposons car le premier cycle paraît peu fécondant (effet mâle). Il est également possible d'utiliser des béliers vasectomisés pendant 14 jours puis de les remplacer par les béliers reproducteurs pour une durée de deux cycles, soit 34 jours.

Un taux de fertilité supérieur à 80 % est considéré comme très correct pour ce mode de reproduction. La préparation des béliers est la même que celle de toutes les luttes naturelles. Il n'est pas obligatoire de soumettre les béliers au traitement lumineux mais le nombre de béliers doit être doublé, soit un bélier pour 20 à 25 femelles.



Les mises bas se décalent souvent de 15 jours par rapport à une lutte naturelle sans traitement lumineux.

→ EN RÉSUMÉ

Le traitement lumineux :

- Une méthode appliquée aux brebis de races saisonnées,
- Une installation électrique spécifique indispensable,
- Le protocole commence 4 mois avant la mise en lutte,
- Des mises bas qui se décalent de 15 jours par rapport à une lutte en saison sexuelle puis qui s'étalent comme une lutte naturelle d'automne,
- Un taux de fertilité supérieur à 80 % est considéré comme très correct.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Laurence Sagot et Denis Gautier : CIIRPO / Institut de l'Élevage
Tél. : 06 45 32 24 87 ou laurence.sagot@idele.fr
- Sites internet :
www.inn-ovin.fr et www.idele.fr/ciirpo

09/2023

Document réalisé avec
le soutien financier de :



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural :
L'Europe investit dans les zones rurales

UN EXEMPLE DE PROTOCOLE DE TRAITEMENT LUMINEUX POUR UNE MISE EN LUTTE AU 15 MARS

Du 15 novembre au 24 janvier > JOURS LONGS artificiels

16 heures de lumière
Brebis en bergerie

Du 25 janvier au 16 mars > JOURS COURTS naturels

Brebis à l'herbe ou en bergerie

Du 17 mars au 5 mai

Lutte

Entre le 19 juin et le 4 juillet

Constat de gestation

Du 2 août au 2 octobre

Agnelages

UN EXEMPLE DE PROTOCOLE DE TRAITEMENT LUMINEUX POUR UNE MISE EN LUTTE AU 10 JUIN

Du 10 février au 21 avril > JOURS LONGS artificiels

16 heures de lumière
Brebis en bergerie

Du 22 avril au 11 juin > JOURS COURTS artificiels

Pose suppléments de mélatonine pour des brebis à l'herbe
ou assombrissement de la bergerie pour des femelles en bergerie

Du 12 juin au 31 juillet

Lutte

Entre le 14 et le 29 septembre

Constat de gestation

Du 28 octobre au 28 décembre

Agnelages

Plus d'infos sur le traitement lumineux, sur www.inn-ovin.fr

AVEC LA FICHE TECHNIQUE « DÉSAISONNEMENT LUMINEUX
DES BREBIS EN PAYS DE LA LOIRE : C'EST POSSIBLE »

Nos remerciements à Maria Pellicer-Rubio (INRAE)